

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 PP 26 Approbation des modalités d'attribution d'un marché pour l'acquisition de pièces de rechange pour la réparation des véhicules spécialisés dans la lutte contre l'incendie et le secours à victimes de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération, en date du 23 avril 2012, par lequel M. le Préfet de Police soumet à son approbation les modalités d'attribution du marché relatif à l'acquisition de pièces de rechange pour la réparation des véhicules spécialisés dans la lutte contre l'incendie et le secours à victimes de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe de l'opération, ainsi que les pièces administratives [Accord-cadre, annexe 1 de l'Accord-cadre « Fiche descriptive technique », annexes 2 de l'Accord-cadre « Bordereaux de prix », annexe 3 de l'Accord-cadre « Marché subséquent type » et son annexe, Règlement de la consultation et ses annexes « Commandes estimatives »], dont les textes sont joints à la présente délibération, relatives à l'accord cadre pour l'acquisition de pièces de rechange pour la réparation des véhicules spécialisés dans la lutte contre l'incendie et le secours à victimes de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget spécial de la Préfecture de Police - exercice 2012 et suivants - section fonctionnement - Chapitre 921 - article 921-1312 - compte nature 60632.